

L'appariteur de Rohrwiller



La Cité des Roseaux

L'Alsace n'a plus connu de crue exceptionnelle depuis 1910. En presque un siècle, le risque d'inondation s'est donc naturellement effacé de nos mémoires. Malgré cela, la nature, et particulièrement l'eau, nous prouve régulièrement qu'elle ne se laisse pas dompter aussi facilement.

Malgré de nombreux aménagements, les événements marquants restent nombreux avec des conséquences gênantes, graves et parfois même dramatiques :

- En avril-mai 1983 en Alsace : 4 morts et des dégâts considérables.
- En 2010, une grande partie des abords de la Moder dont Rohrwiller sont inondés pendant plusieurs jours, condamnant des routes et mettant en danger des installations plus ou moins sensibles. Depuis 1736, ce sont 132 événements significatifs qui sont recensés rien que pour la Moder.
- Enfin personne n'a oublié les inondations catastrophiques dans le Var, l'Hérault, l'Aude ou encore la tempête Xynthia, où la rupture d'une digue a inondé de nombreux villages ; événements récents aux trop nombreuses victimes.

L'Etat a donc décidé de prendre toutes les mesures pour limiter les conséquences de ces événements et impose donc la création d'un **Plan de Prévention du Risque Inondation**.

Le plan de prévention du risque a pour objet de :

- Délimiter les zones exposées aux risques d'inondations et les zones non exposées mais où les constructions et aménagements pourraient aggraver la situation ailleurs.
- Fixer, pour chacune des zones, les interdictions et/ou les autorisations de construire.
- Imposer des mesures de protection des constructions existantes.

Ce PPRI découpe donc le ban communal en différentes zones en fonction de l'exposition

au risque d'inondation et de l'urbanisation. Pour vous, ce qui importe le plus, ce sont **les conséquences pour vos maisons, vos projets et aménagements futurs**. Il a été beaucoup question du PPRI durant la période des élections ; des informations ont été données ; certaines sont exactes, d'autres partiellement vraies, et les dernières totalement fausses ou en tout cas, mal comprises. Nous essaierons donc de vous éclairer dans ce numéro sur ce qui attend la commune de Rohrwiller avec ce PPRI. Il convient aussi de signaler dès à présent que le projet est « Porté à connaissance du public ».

Les services chargés d'instruire les permis de construire ou les déclarations de travaux prennent en compte les contraintes du PPRI, bien que celui-ci ne soit pas encore en vigueur. Nous estimons cela parfaitement scandaleux mais n'avons, en tant que

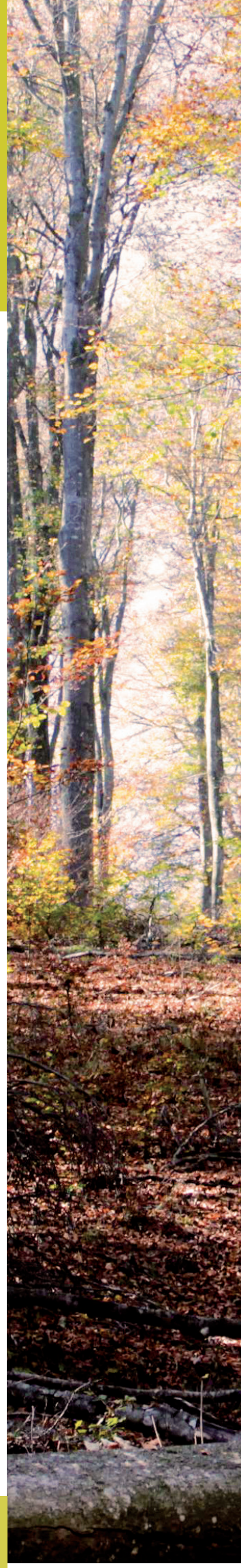
municipalité, aucun moyen de nous y opposer. D'autre part, «la carte des aléas» a été établie à l'aide de procédés technocratiques et parfois éloignés de la réalité du terrain. Cela amène son lot d'incohérences... La municipalité seule a des moyens limités pour faire pression sur l'administration. **C'est là que vous avez un rôle à jouer.** Comme le veut la loi, **une enquête publique vous donnera l'occasion de poser vos questions et d'exprimer vos observations ou désaccords au commissaire enquêteur.** Ce sera surtout l'occasion pour chacun de prendre connaissance de tous les éléments de ce PPRI et de disposer d'une information à la source.

La commune se serait bien passée de ces contraintes, qui s'ajoutent à celles, déjà nombreuses qui touchent la commune.

A nous tous de faire pression pour que ces contraintes restent, autant que possible, acceptables pour chacun d'entre nous.

Même si nous n'oublions pas qu'il s'agit de protéger les biens et surtout les personnes d'un risque, certes faible, mais bien présent...

PPRI



Conseil Municipal

21 Juillet 2020

Comptes 2019

Les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe (gestion du patrimoine) de la commune représentent la réalisation des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement. Ils ont été approuvés à la majorité. Le budget principal dégage un excédent global de 115 736.42€ et le budget annexe un excédent de 84 666.53€.

Taux de fiscalité 2020

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale pour 2020.

Budget 2020

Le CM a voté pour 2020 un budget primitif du budget principal équilibré à 879 985,29€ en fonctionnement et 544 665,51€ en investissement. Ce qui représente donc un budget principal total de 1 424 650,80€

Le budget primitif annexe (gestion du patrimoine) s'équilibre à 156 753,33€ en fonctionnement et 86 329,53€ en investissement.

Délégués au Syndicat de Lutte contre les Moustiques :

Roger WEISS, Noël BAERTHEL, Laurent SUTTER.

Délégué local au Comité National d'Action Sociale (CNAS) : Christian CAILLARD

Eclairage public : Travaux d'éclairage public de compétence CAH, rue des Pommiers et rue des Ecoles. Montant des travaux : 66 439 € HT. Subvention reçue de 3 856 € (dotation en équipement des territoires ruraux). Le solde des travaux est de 62 583 €. La participation de la commune de Rohrwiller, sous forme de fonds de concours à hauteur de 50% du montant soit 31 291.50 € est approuvée à l'unanimité.

DIA Déclaration d'intention d'aliéner

La Commune de Rohrwiller n'a pas fait valoir son droit de préemption pour le bien suivant :

- Section AK N° 92/2 de 7.20 ares au 15 rue des Chênes

Changement trésorerie Bischwiller

SPÉCIALISATION DE LA TRÉSORERIE DE BISCHWILLER ET TRANSFERT À LA TRÉSORERIE DE HAGUENAU.

Depuis le 1er septembre 2020, la trésorerie de Bischwiller est devenue une trésorerie spécialisée dans la gestion du secteur hospitalier.

Dans ce cadre, la gestion budgétaire et comptable de la commune de Rohrwiller, ainsi que celle de ses créances sont transférées à Haguenau. Toutes les opérations effectuées par les usagers habituellement à la trésorerie de Bischwiller (exemples : paiement par CB, demande de délais de paiement et renseignements divers concernant les factures de cantine, loyers, eau, ordures ménagères, ventes de bois...) se font dorénavant à la trésorerie de Haguenau.

Il reste possible de payer en espèces (maximum 300 €) sur Bischwiller en vous rendant au Tabac Weiss, 24 rue de la Gare qui est agréé « Paiement de proximité ».

Coordonnées : Trésorerie de HAGUENAU 120d Grand'rue

Résidence les Dominicains 67500 HAGUENAU Tél : 03 88 73 30 31

Courriel : t067107@dgif.finances.gouv.fr

Horaires d'accueil du public : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h (après-midi sur RDV uniquement).



Ondes électromagnétiques

Vous pouvez faire mesurer votre exposition gratuitement

Tout citoyen peut demander à faire analyser les niveaux d'ondes auxquels il est confronté quotidiennement à son domicile ou dans un lieu public.

Quelles démarches accomplir ?

Toute personne peut solliciter l'Agence Nationale des FRéquences (ANFR) pour la réalisation de ces mesures.

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) remplit quatre grandes missions en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques :

- elle veille au respect des valeurs limites réglementaires,
- elle tient à jour le protocole de mesure de l'exposition du public aux ondes,
- elle gère le dispositif national de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques,
- elle contrôle la conformité des équipements radioélectriques mis sur le marché.

Pour obtenir la mesure de son exposition, il faut remplir le formulaire (Cerfa n°15003*02) de demande de mesure.

Plus d'informations sur

www.economie.gouv.fr/particuliers/mesures-ondes-electromagnetiques

ANNIVERSAIRES



Noces de diamants Victoire et Charles SCHLUR

Charles Schlur est né le 6 mars 1937 à Drusenheim. Victoire Hurlé est née le 2 décembre 1937 à Rohrwiler. Ils se sont mariés le 2 septembre 1960 à Rohrwiler.

De leur union est née une fille, Christine. Ils sont les heureux grands parents de deux petites filles, Marie-Line et Delphine.

Charles a été électricien durant toute sa carrière, il a donc manipulé les fils et autres câbles électriques durant

45 ans. Electricien, il l'aura même été durant ses 28 mois de service militaire, dont 8 mois en France, 6 mois auprès des F.F.A et 14 mois en Algérie.

Victoire a, elle, travaillé 14 ans à l'usine textile Vestra de Bischwiller avant de se consacrer à l'éducation de sa fille, puis à ses parents et enfin, à la garde de ses petites filles.

A l'occasion de ce bel événement, le couple jubilaire a reçu la visite du maire Laurent Sutter accompagné de deux adjoints, Jessica Frey et Dominique Mougenot.



85ème anniversaire Thérèse SCHNEIDER

Thérèse BONN a vu le jour le 9 septembre 1935 à Soufflenheim. Elle épouse Joseph SCHNEIDER le 10 septembre 1964. Elle donne naissance à 2 enfants : Francis et Nathalie. Elle a travaillé dans une poterie à Soufflenheim en qualité de décoratrice. Toujours passionnée de peinture, elle expose ses œuvres à même sa maison. Elle apprécie les moments partagés avec ses 4 petits-enfants et ses promenades quotidiennes dans le village.

Anniversaires du mois d'octobre

91 ans EICHWALD Marcel Lucien, le 6

84 ans JUNG Maria Antoinette, le 28

83 ans HURLÉ née BOLLENDER Denise, le 16

79 ans SCHOTT Anita Maria, le 19

79 ans PIERDON Bernard, le 12

L'appariteur de Rohrwiler

Infos santé

Cabinet Infirmières

Maud LANDL-CLERICI

tél : 06 78 11 18 56

Sylvia Meyer tél : 06 86 76 47 93

Infos pratiques

Commerçants ambulants

- Boucherie DIEBOLD

Mardi matin, place de l'église

- Boucherie Kress-Sugg

Lundi matin et jeudi après-midi
en tournée dans le village

- Chez Matthieu

Tartes flambées, Pizzas

Vendredi soir, place de l'église

Permanences du Maire

Les vendredis de 18h à 20h

sur rendez-vous

Enquête publique PPRI

Jeudi 8 Octobre de 9h à 12h

2020 - 2021

Permanence du député à ROHRWILLER

Vincent THIÉBAUT député de la 9ème circonscription du Bas-Rhin

ven 2 octobre 2020 de 10 heures 45 à 11 heures 45
à la Mairie de
ROHRWILLER
53 Grand'Rue à ROHRWILLER





Vie paroissiale

Paroisse en fête -

C'est sous un magnifique soleil que les communicants de la Paroisse St Wendelin de Rohrwiller se sont rendus à l'église pour y célébrer leur première communion.

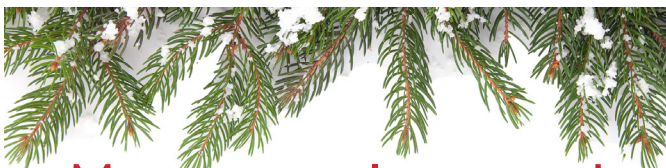
Impactée par la crise sanitaire, cette messe qui devait se tenir en mai, a été reportée à ce dimanche 20 septembre. Grâce à de nombreuses précautions et quelques restrictions, la cérémonie a cette fois bien eu lieu.

C'était un moment très attendu après des mois de préparation au catéchisme où l'enfant baptisé apprend les grandes étapes de la vie de Jésus. Pour les nouveaux communicants c'est aussi et surtout recevoir pour la première fois l'hostie, symbole du corps du Christ.

C'est au son de la trompette et des chants de la Chorale, que les communicants accompagnés de leurs mamans catéchistes Olga Jaeger et Céline Romand, sont entrés l'un derrière l'autre dans l'église. On pouvait sentir de l'appréhension, de l'excitation mais surtout beaucoup d'émotion chez les enfants comme dans les rangs des familles.

La messe a été célébrée par le Curé Marc Kalinowski secondé par le père Bernard Wurm.

Comme le veut la tradition, les familles ont poursuivi cette belle journée autour d'un bon repas et d'une belle fête.



Merci pour le sapin !

Vous avez dans votre jardin un sapin ou un épicéa dont vous souhaitez vous séparer ? Contactez les services de la Commune. Les employés pourront s'en servir pour réaliser les décorations de Noël.

L'appariteur de Rohrwiller

Associations



FCR - Matches à venir

Samedi 3	U15	Ohlungen/Rohrwiller	16 h
Dimanche 11	2	Rohrwiller /Bischwiller 2	10 h
	1	Neuhaeusel/Rohrwiller	15 h
Samedi 17	U15	Rohrwiller/Eckwersheim	16 h
Samedi 24	U15	Wantzenau/Rohrwiller	16h30
Dimanche 25	2	Ettendorf 3 / Rohrwiller	10 h
	1	Rohrwiller / Schirrhein	15 h
Samedi 31	U15	Rohrwiller / Oberlauterbach	16 h

Dernière minute

Manifestation annulée

Soirée HALLOWEEN - Run Evasion

Contact

Tél: 03.88.63.20.88

53 Grand'Rue-67410 Rohrwiller

Courriel : mairiederohrwiller@orange.fr

site : www.rohrwiller.fr

Permanence Mairie

Tous les matins de 8h15 à 12h

Lundi, Mardi de 15h à 18h - Jeudi de 13h à 18h

Vendredi de 13h à 16h



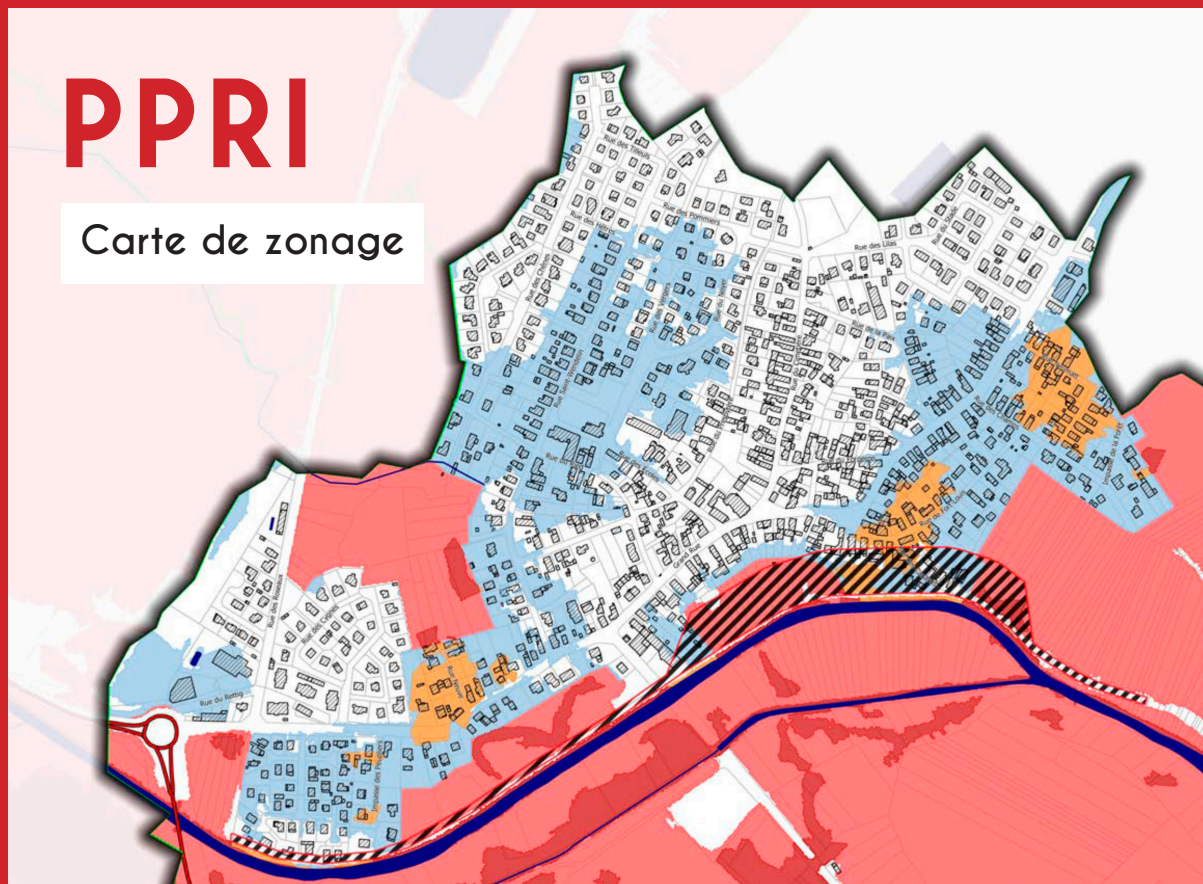
L'appariteur de Rohrwiller



La Cité des Roseaux

PPRI

Carte de zonage



PLAN DE PREVENTION DE RISQUE INONDATION

PERMANENCE

du commissaire enquêteur

en MAIRIE DE ROHRWILLER

LE JEUDI 8 OCTOBRE DE 9H À 12H

LÉGENDE DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE



Zone de sécurité arrière-digue

Zones d'interdiction



Zone rouge foncé



Zone rouge clair



Zone orange

Zones d'autorisation sous conditions



Zone bleu foncé



Zone bleu clair



Zone bleu très clair

Éléments de repérage



Voies ferrées



Autoroutes



Routes du réseau primaire



Cours d'eau, plans d'eau et bassins

ENQUÊTE PUBLIQUE

du lundi 5 octobre au mercredi 18 novembre 2020
aux heures d'ouverture de la mairie

Il convient d'abord de définir quelques termes :

Cote = hauteur - **Revanche** = sur élévation

CPHE : Cote des Plus Hautes Eaux :

Elle est définie par les relevés effectués lors des inondations.

La carte reprenant cette cote pour une zone donnée sera consultable en mairie.

Extension : Augmentation de l'emprise au sol et/ou de la surface de plancher en continuité directe de l'existant. Elle peut être limitée à 20% ou 20 m² selon les zones. Dans ce cas, c'est l'emprise au sol à la date du PPRI qui est prise en compte. Si l'extension se fait en plusieurs fois, elle sera tout de même limitée à ce seuil (une extension de 20m² ou bien deux de 10m², etc.)

Destination : Il en existe 5 :

Exploitation agricole ou forestière, habitation, commerces et activités de service, équipements d'intérêt collectif/service publics et autres activités du secondaire/tertiaire.

Reconstruction : Quelle que soit la zone, la reconstruction est autorisée pour un bâtiment détruit ou démoli par un sinistre (autre qu'un événement lié au risque pris en compte par le PPRI, donc inondation) depuis moins de 10 ans, en conservant la même destination et sans augmenter l'emprise au sol.

En revanche, en cas de démolition volontaire, toute reconstruction est à considérer comme un nouveau projet

Voici un aperçu des contraintes pour les zones urbanisées du ban communal.

Les maisons où les contraintes sont les plus grandes, sont celles de la **ZONE DE SÉCURITÉ**. Cette zone en arrière-digue et au lit mineur des cours d'eau est inconstructible. Certaines des contraintes imposées dans cette zone existent déjà dans le PLUi en vigueur.

Principe d'interdiction stricte, sauf rares exceptions :

- l'entretien et la gestion courante des constructions et aménagements,
- les travaux de mise aux normes de sécurité ou d'accessibilité,
- les transformations des façades,
- les changements de destination (sauf vers le « logement »).

ZONE ORANGE, caractérisée par un aléa fort

Par principe toute nouvelle construction est interdite.

Exceptions autorisées sous conditions :

- les bâtiments de moins de 20 m² d'emprise au sol,

- l'extension limitée des constructions et aménagements existants,
- les changements de destination (sauf vers le « logement »).

A la condition de respecter la Cote des Plus Hautes Eaux (CPHE) + revanche de 30 cm pour la hauteur de plancher.

ZONE BLEU, caractérisée par un aléa moyen ou faible.

Par principe, les projets nouveaux et extensions sont autorisés sous conditions :

- le respect de la Cote des Plus Hautes Eaux (CPHE) + revanche de 30 cm pour la hauteur de plancher est obligatoire.
- pour les niveaux des bâtiments existants dont la cote du plancher est inférieure à la CPHE augmentée de 30 cm, le changement de destination vers des locaux d'hébergement est interdit.
- possibilité d'extensions limitées à 20 % d'emprise au sol, à la cote de l'existant, pour les bâtiments commerciaux, artisanaux, industriels, agricoles.

Notre volonté, avec ce numéro spécial PPRI, est de vous donner le maximum d'informations possibles. Cela reste malgré tout un aperçu assez succinct du contenu de ce Plan de Prévention.

Les documents complets et toutes les cartes sont consultables en mairie durant le temps de l'enquête publique.

C'est un rendez-vous à ne pas rater !

Il est temps pour chacun de s'informer.

Il est temps pour chacun de s'exprimer.

Responsable du projet

**Direction Départementale
des Territoires du Bas-Rhin
Service Environnement et Risques
Chef du Pôle Prévention des Risques
14 rue du Maréchal Juin - BP 61003
67070 STRASBOURG Cédex**

Tél : 03 88 88 91 77 / 03 88 88 91 93

Courriel : ddt-ppri-moder@bas-rhin.gouv.fr